

Commune de Bourdeau

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
PLUi Grand Lac ex CALB –
Approbation de la révision allégée n°2

Monsieur le maire de la commune de Bourdeau certifie que la formalité d’affichage de la délibération de Grand Lac Communauté d’agglomération n° 17-2024 du 9 juillet 2024 approuvant la révision allégée n°2 du PLUi Grand Lac (ex CALB) a bien été effectuée,

Du 24 juillet 2024 au 26 aout 2024 inclus

soit, pendant un mois.



Fait à Bourdeau le 26 aout 2024,
Le Maire,

P. M. ANJOUVIN